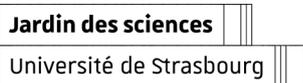




CAISSE
DES
ÉCOLES

Rapport d'activité du Programme de réussite Éducative 2024

Caisse des écoles de la ville de Schiltigheim



I. Mot de la Présidente02

II. Introduction générale03

A. Panorama général du Programme de réussite éducative (PRE).....03

1. Le pilotage du dispositif03

2. L'étendue du territoire du PRE04

3. Les instances du PRE04

4. Le cadre d'intervention du PRE06

5. Les parcours du PRE07

B. Zoom sur les chiffres de l'année 2024.....09

1. Le Programme de réussite éducative en Quartier Politique de la Ville
(QPV)09

2. Le Programme de réussite éducative hors Quartier Politique de la Ville
(PRE Municipal)12

III. Conclusion.....15



I. Mot de la Présidente



Sandrine Le Gouic, Adjointe à l'Éducation, à la Petite-Enfance et à la Caisse des écoles.

Une nouvelle année de travail est passée pour le Programme de Réussite Éducative et il est temps d'en dresser le bilan.

L'année 2024 a été marquée par la création d'un 3ème QPV au centre de Schiltigheim. Plus petit que les 2 premiers, les quartiers des Écrivains/Maréchaux et du Marais, ce nouveau QPV couvre essentiellement le quartier Sainte Odile et le quartier gare.

Si plusieurs enfants de ce territoire ont été pris ou sont encore pris en charge dans le cadre du PRE municipal, cette décision nous permet de bénéficier de l'aide de l'État, partenaire essentiel qui continue de s'impliquer aux côtés de la Ville.

De manière générale, le PRE est primordial sur les territoires de Schiltigheim et de Bischheim. En 2024, 255 enfants ont été pris charge dans le cadre de ce dispositif : 181 domiciliés en QPV et 74 dans les autres quartiers de nos deux communes.

En fonction de leurs besoins, ils ont tous bénéficié d'accompagnements personnalisés : individuels, collectifs, sorties culturelles et soutien psychologique.

Toutes ces interventions seraient impossibles sans l'engagement tenace et constant de toute l'équipe de la Caisse des écoles, que ce soit dans les bureaux ou sur le terrain.

Je lui adresse mes chaleureux remerciements !

Je tiens à souligner également la qualité du partenariat avec notre voisine et amie, la ville de Bischheim. Animées des mêmes intentions de voir nos jeunes grandir et s'épanouir, nous travaillons ensemble à la réussite du PRE.

Je salue aussi nos précieux partenaires institutionnels et associatifs qui œuvrent à nos côtés. Nous avançons de concert avec nos compétences et nos expertises en ayant cette même volonté de faire œuvre commune pour aider les enfants et les jeunes les plus fragiles de Schiltigheim et de Bischheim.

Enfin, je remercie tous nos financeurs : l'État en premier lieu qui nous permet de développer le dispositif du PRE, la CAF, les bailleurs sociaux et le Régime local d'assurance maladie. La contribution de chacun d'eux est indispensable au bon fonctionnement du Programme de Réussite Éducative.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant » selon un proverbe africain.

Le Programme de Réussite Éducative rassemble une communauté de partenaires variés qui continue de s'investir dans ce projet collectif malgré les difficultés du quotidien.

À Schiltigheim et à Bischheim, le bien-être de tous les enfants, de tous les jeunes et de leurs familles est notre objectif commun !

II. Introduction

Institué par la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005, le Programme de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif majeur de la Politique de la Ville. Ce dispositif vise à offrir un accompagnement individualisé à des enfants de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur réussite. Il s'adresse à des enfants qui présentent des signes de fragilités dans les domaines scolaire, social, éducatif, culturel et sanitaire. Il concerne les enfants qui résident dans des quartiers qui relèvent de la Politique de la Ville (QPV) et/ou scolarisés dans des établissements situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).

La ville de Schiltigheim a mis en place le PRE en 2015. Le dispositif concernait à la fois des enfants de Schiltigheim et de Bischheim dans le cadre du Quartier Ouest intercommunal. Depuis sa mise en œuvre, le PRE s'est largement développé dans les deux communes et s'est élargi sur leurs quartiers hors Politique de la Ville, également confrontés à des situations de grandes fragilités des enfants, des jeunes et de leurs familles.

A. Panorama général du Programme de réussite éducative

1. Le pilotage du dispositif

1) *La Caisse des écoles*

Le 4 octobre 2016, par délibération du Conseil Municipal et conformément à l'article 15 de la loi du 10 avril 1867, la Ville de Schiltigheim a décidé de créer une Caisse des écoles pour porter le Programme de réussite éducative et le Projet éducatif local (PEL). Il s'agit d'un établissement public local. Par son statut juridique, elle est dotée d'une autonomie financière et administrative. Elle dispose ainsi de son propre budget et de sa propre instance délibérante, en l'occurrence, le Conseil d'administration.

Si à l'origine, les Caisses des écoles en France avaient pour vocation de faciliter la fréquentation des établissements scolaires, depuis la Loi de Programmation de la Cohésion Sociale du 18 janvier 2005 (Loi n° 2005-32, art. 128), les compétences des Caisses des écoles ont été étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

La Caisse des écoles est présidée par le/la Maire de la commune ou son/sa représentant(e).

À Schiltigheim, Madame la Maire, Danielle DAMBACH, a présidé la Caisse des écoles à sa création et jusqu'en 2022. En 2023, elle a donné une délégation de fonction et de signature à Madame Sandrine LE GOUIC, Adjointe à l'Éducation, à la Petite enfance et à la Caisse des écoles. Dès lors, Madame LE GOUIC préside la Caisse des écoles.

2) *L'équipe du Programme de réussite éducative*

En 2024, l'équipe du PRE se compose d'une directrice, d'une assistante administrative et financière et d'une référente des dispositifs de réussite éducative. À cette équipe de trois agents administratifs permanents s'ajoutent dix-sept agents sociaux mobilisés sur le terrain pour les accompagnements individuels à domicile. L'équipe des agents sociaux de la mairie est complétée par des professionnels de la Ligue de l'enseignement, l'un des prestataires de la Caisse des écoles pour le PRE qui met, chaque année, plusieurs employés

au service du PRE de Schiltigheim pour l'accompagnement de 12 enfants et jeunes.

2. L'étendue du territoire du PRE

Le Programme de réussite éducative opère sur 6 secteurs : 4 quartiers relevant de la Politique de la Ville et 2 quartiers situés hors des quartiers de la Politique de la Ville :

Quartiers	Ville	Date de mise en place	QPV/REP
Ecrivains/ Maréchaux (ouest)	Schiltigheim/ Bischheim	2015	QPV/REP
Marais (est)	Schiltigheim	2015	QPV/REP
Guirbaden/Canal	Bischheim	2019	QPV/Hors REP
Centre de Schiltigheim	Schiltigheim	2024	Hors QPV/Hors REP
Centre de Schiltigheim	Schiltigheim	2019	Hors QPV/Hors REP
Centre de Bischheim	Bischheim	2021	Hors QPV/Hors REP

Depuis 2021, le PRE profite à l'ensemble des établissements scolaires des communes de Schiltigheim et de Bischheim. Ce développement s'est accompagné par l'élargissement des moyens financiers pour la prise en charge individuelle des enfants via les accompagnements à domicile et la mise en place des actions collectives par le biais des ateliers.

À noter que le PRE municipal (hors QPV) est entièrement financé par les deux villes tandis que le PRE QPV bénéficie à la fois des crédits de la Politique de la Ville (ANCT), de la participation des deux communes et d'autres financements (CAF, Régime local d'assurance-maladie et bailleurs sociaux).

3. Les instances du PRE

1) L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS)

Étant donné que le PRE s'appuie sur la mise en réseau des partenaires du territoire, 5 Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) sont dédiées aux 6 secteurs couverts par le dispositif.

Leur rôle consiste à traiter les demandes PRE, à définir le parcours des enfants dans le cadre du PRE ou à les orienter vers d'autres dispositifs, à décider de leur maintien ou de leur sortie du dispositif. La composition de l'EPS diffère d'un secteur à un autre.

Selon le secteur, l'EPS est constituée de divers acteurs du territoire dont les champs d'intervention ont trait à tous les domaines de l'enfance et de la jeunesse : l'Éducation nationale, des travailleurs sociaux, des éducateurs en prévention spécialisée, des référents des centres sociaux culturels et sociaux familiaux, des représentants de l'EPSAN, des éducateurs sportifs et des chargés d'accompagnement des familles.



Composition des EPS selon les secteurs :

EPS de l'ouest (Ecrivains/ Maréchaux) ----- EPS de l'est (Marais)	<ul style="list-style-type: none">La directrice de la Caisse des écolesL'Education nationaleLa Collectivité européenne d'Alsace (UTAMS)La Prévention spécialisée (JEEP)Le CSC Adolphe SORGUS (Marais) et le CSF Victor HUGO (Ecrivains/Maréchaux)
EPS du Guirbaden /Canal	<ul style="list-style-type: none">La directrice de la Caisse des écolesLa chargée de l'accompagnement des familles de la ville de BischheimL'éducateur sportif (Bischheim/Schiltigheim)L'Education nationaleLa Collectivité européenne d'Alsace (UTAMS)La Prévention spécialisée (OPI)Le CSC du Guirbaden
Centre de Schiltigheim en QPV et hors QPV	<ul style="list-style-type: none">La directrice de la Caisse des écolesL'Education nationaleLa Collectivité européenne d'Alsace (UTAMS)L'EPSAN
Centre de Bischheim	<ul style="list-style-type: none">La directrice de la Caisse des écolesLa chargée de l'accompagnement des familles de la ville de BischheimL'Education nationaleLa Collectivité européenne d'Alsace (UTAMS)

Du fait de leur connaissance du public ciblé, les partenaires participent à la définition d'un accompagnement adapté pour l'enfant et sa famille et constituent un relais pertinent à la fin de l'accompagnement PRE. Les équipes EPS apportent un soutien à l'équipe PRE pour élaborer un diagnostic de situation et construire un parcours pour les enfants et les jeunes suivis dans le dispositif. Les situations sont traitées le plus souvent de manière anonyme ou, conformément à la charte signée par tous les participants, sur le principe du secret partagé.

Les membres de l'EPS se réunissent trois à quatre fois pendant l'année à la fois pour traiter les nouvelles demandes et pour suivre les situations en cours d'accompagnement. En 2024, il y a eu 15 EPS sur tous les quartiers confondus. En outre, une fois par an, l'ensemble des EPS des cinq secteurs se rencontre pour un moment de bilan qui permet d'évaluer l'année écoulée et de croiser les regards sur les thématiques communes.

2) *Le Conseil consultatif de la réussite éducative (CCRE)*

Il s'agit d'une instance qui émet un avis sur toutes les questions relatives au Programme de réussite éducative. Elle évalue les actions et propose au Conseil d'administration la répartition des crédits affectés au PRE. Cette instance se réunit une à deux fois par an.

D'autres instances :

En dehors de ces deux instances, le PRE de Schiltigheim fait partie du réseau du Grand-Est de la Réussite Educative piloté par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) et du réseau de l'Association Nationale de Acteurs de la Réussite Educative (ANARE).

En outre, via la Caisse des écoles, la ville de Schiltigheim est membre du Réseau Français des Villes Éducatrices (RFVE). L'adhésion du PRE de Schiltigheim à l'ensemble de ces réseaux permet des rencontres annuelles avec les acteurs de la réussite éducative. Ces échanges sont très riches en enseignements et permettent de faire évoluer les pratiques professionnelles en matière de réussite éducative.

4. Le cadre d'intervention du PRE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a pour objectifs de favoriser l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes et de soutenir leurs parents dans leur rôle éducatif. Il vise à proposer une réponse personnalisée aux enfants en difficulté en tenant compte de leur environnement social et familial et en impliquant leurs parents dans toutes les étapes du parcours PRE. À ce titre, elle met en œuvre de nombreuses actions qui visent à favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et de leurs familles. Le dispositif prend en charge des enfants et des jeunes qui rencontrent des difficultés dans les cinq domaines suivants :

La réussite scolaire

L'ouverture culturelle

L'ouverture sportive

La santé physique et mentale

Le soutien à la fonction parentale

5. Le parcours du PRE

Le Programme de Réussite Éducative est défini comme étant un « parcours » afin de prendre en compte la notion de l'évolution de l'enfant et du jeune. Ce parcours se compose de plusieurs étapes et de différents types d'accompagnements.

a) *Les étapes du parcours :*

L'entrée dans le dispositif : cette étape commence avec la signature du contrat par l'enfant/jeune et ses parents à la Mairie. Lors de cette rencontre, la coordinatrice explique le type de parcours proposé et rappelle les engagements de chaque partie.

Le bilan de mi-parcours : au bout de 6 à 8 mois d'accompagnement, la coordinatrice sollicite l'EPS pour un bilan sur la situation de l'enfant ou du jeune. Elle fait part à l'EPS des observations de l'équipe PRE et les compare avec le retour des professionnels en lien avec l'enfant/jeune et sa famille (enseignant, assistante sociale, éducateur spécialisé, ...).

Ce bilan permet à l'EPS de décider de :

- la poursuite de l'accompagnement, avec ou sans changement du type de suivi,
- sa mise en veille pour un certain temps, en cas de difficulté d'adhésion de la part de l'enfant et/ou des parents,
- la sortie du bénéficiaire du dispositif, si les objectifs sont atteints ou si les difficultés nécessitent d'orienter l'enfant vers un autre dispositif plus adapté.

La fin du parcours : si besoin, la sortie du dispositif s'accompagne par l'orientation de l'enfant/jeune et de sa famille vers un relais du droit commun.

b) *Les types de parcours :*

Les enfants inscrits au PRE bénéficient d'un parcours individualisé qui répond à leurs besoins spécifiques. Ce parcours comprend soit un suivi individuel à domicile avec un professionnel agent de la ville, soit un suivi en atelier collectif, soit un suivi avec une psychologue.

À ces trois suivis, s'ajoutent plusieurs actions d'ouverture sur le monde.

À noter que le parcours proposé nécessite l'indispensable adhésion de l'enfant et de ses parents, qui doivent tous être acteurs du suivi tout au long de la durée du contrat.

1) *Le suivi individuel à domicile*

Le suivi individuel à domicile se déroule une fois par semaine pendant une heure avec un professionnel désigné par la coordinatrice du PRE. L'accompagnateur propose à l'enfant/jeune une aide pour ses devoirs, son organisation du matériel et sa méthode de travail. Il/elle utilise une approche ludique par le biais du jeu pour favoriser les apprentissages. Il observe l'environnement de l'enfant, sa relation avec ses parents et sa place dans la fratrie afin de pouvoir considérer l'ensemble des éléments qui peuvent jouer un rôle dans l'évolution de l'enfant. Cet accompagnement est basé sur la confiance, élément essentiel pour le bon déroulement du suivi avec l'enfant/jeune et sa famille. Le respect de l'intimité de la famille et la discrétion sont primordiaux pour établir cette relation de confiance. Le suivi à domicile est également basé sur la souplesse des professionnels. L'emploi du temps de l'enfant/jeune étant susceptible d'évoluer au cours du parcours, les professionnels doivent savoir s'adapter pour faciliter l'organisation de la famille.

2) *Le suivi en ateliers collectifs*

Certains enfants orientés vers le PRE ont des difficultés qui nécessitent un accompagnement en atelier collectif. En fonction des problématiques repérées lors de la demande, l'EPS peut recommander un suivi dans l'un des ateliers suivants :

- 1 Atelier d'aide aux devoirs pour les collégiens
- 2 Atelier « Lecture et écriture » pour les élémentaires
- 3 Atelier d'Art thérapie pour les élémentaires
- 4 Atelier de « Médiation par l'animal » pour les primaires
- 5 Atelier du chant pour les élémentaires
- 6 Atelier « Philo'Famille » pour les élémentaires, (de janvier à juin 2024, pas de renouvellement lors de l'année scolaire suivante)
- 7 Atelier « Langage et parentalité » pour les maternelles (de janvier à juin 2024, pas de renouvellement lors de l'année scolaire suivante)
- 8 Atelier « Sport et parentalité » pour les élémentaires et les collégiens
- 9 Atelier « Braingym » pour les élémentaires

3) *Les entretiens avec une psychologue*

Dans le but de répondre à des problématiques en lien avec la santé mentale des enfants et des jeunes, la Caisse des écoles a développé un partenariat avec une psychologue spécialisée dans le soutien à la fonction parentale. La psychologue reçoit de façon individuelle des parents dont les enfants présentent des difficultés qui relèvent de la santé mentale. Elle élabore un pré-diagnostic pour pouvoir orienter la famille vers les professionnels de santé adaptés. C'est une action préventive qui n'a pas pour vocation d'établir un diagnostic final ni de délivrer des soins. L'écoute attentive et sans jugement de la part de la psychologue crée un climat de confiance qui libère la parole des parents et permet de dénouer des situations parfois anciennes de conflit familial, de mal-être suite à un deuil, de phobie scolaire ou d'un trouble non repéré. Ce suivi se déroule tous les jeudis matin (de 9h à 12h), hors vacances scolaires. Ainsi, chaque semaine, deux à trois parents sont reçus durant cette matinée.

4) *Les actions d'ouverture sur le monde*

L'ouverture sur le monde étant un élément essentiel du parcours PRE, les enfants/jeunes suivis dans le cadre du PRE bénéficient de plusieurs actions qui visent à favoriser leur bien-être et leur épanouissement :

- 1 Sorties à la piscine de Schiltigheim
- 2 Séances à la Cab'Anne des créateurs
- 3 Bons de livres pour le Salon « Schilick on Carnet »
- 4 Visites au Vaisseau
- 5 Séances au Planétarium du Jardin des Sciences
- 6 Inscription à l'école de Musique et de Danse de Bischheim
- 7 Atelier théâtre avec l'Association Livres
- 8 Sorties dans les parcs et jardins de l'Eurométropole
- 9 Sorties aux bibliothèques et aux médiatiques de l'Eurométropole

Les enfants sont accompagnés par les agents sociaux lors de ces sorties. Les parents sont le plus souvent possible associés afin de les inciter à reproduire ces activités en dehors du temps PRE. Les frais de déplacement de l'enfant inscrit au dispositif est pris en charge par la Caisse des écoles.

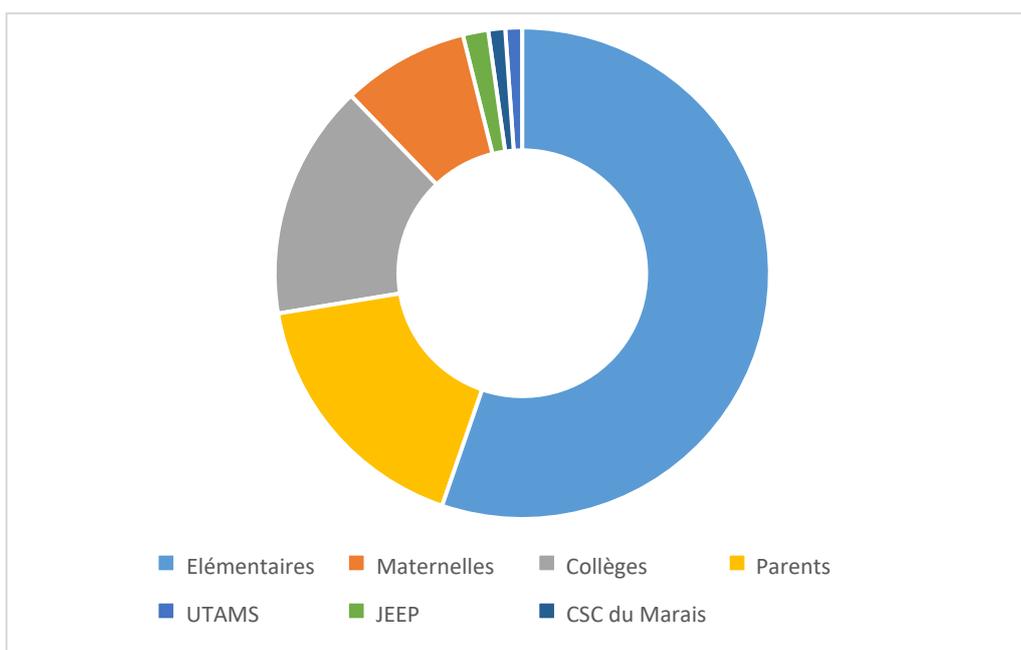
B. Zoom sur les chiffres de l'année 2024

1. Le Programme de réussite éducative en Quartier Politique de la Ville (QPV)

1) Actions PRE en 2024 pour 181 enfants et jeunes

Actions	Nombre d'enfants
Accompagnements individuels à domicile	98
Soutien à la parentalité	15
Coordination des situations en veille	6
Suivi en médiation interculturelle	6
Atelier d'aide aux devoirs pour des collégiens	6
Atelier « Lecture et écriture » pour les élémentaires	6
Atelier d'Art thérapie pour les élémentaires	2
Atelier de « Médiation par l'animal » pour les primaires	9
Atelier de chant pour les élémentaires	4
Atelier « Philo'Famille » pour les élémentaires	2
Atelier « Langage et parentalité » pour les maternelles	2
Atelier « Sport et parentalité » pour les élémentaires et les collégiens	3
Atelier théâtre avec l'association Livres	2
Livres à soi	2
Brain gym	3

2) Provenance des demandes



L'Éducation nationale, notamment les écoles élémentaires, demeure le partenaire qui oriente le plus d'enfants vers le dispositif du PRE.

3) Motifs d'orientation

Motifs	Nombre d'enfants
Difficultés d'apprentissage	86
Risque de décrochage scolaire	5
Ouverture culturelle et sportive	59
Sociabilisation	12
Santé mentale et psychologique	19
Soutien à la parentalité	21
Problèmes de comportement	15
Langue française	29

À noter :

- o Avec l'arrivée de plusieurs familles réfugiées sur les deux communes, une très forte demande de suivi scolaire pour la maîtrise de la langue française et l'ouverture sur le monde est apparue.
- o Les orientations PRE sont rarement effectuées avec un seul motif ce qui explique la non-adéquation entre le nombre d'enfants/jeunes pris en charge et le nombre de motifs d'orientation.

4) Nombre des bénéficiaires par EPS et par commune

EPS/Commune	Bénéficiaires	Nouvelles demandes	Refus	Sortie
EPS OUEST Schiltigheim	65	27	2	28
EPS OUEST Bischheim	18	8	0	6
EPS de l'EST/ Marais Schiltigheim	59	16	1	13
EPS du Centre QPV Schiltigheim	11	5	0	0
EPS du Guirbaden/Canal Bischheim	28	6	0	13
TOTAL	181	62	3	60

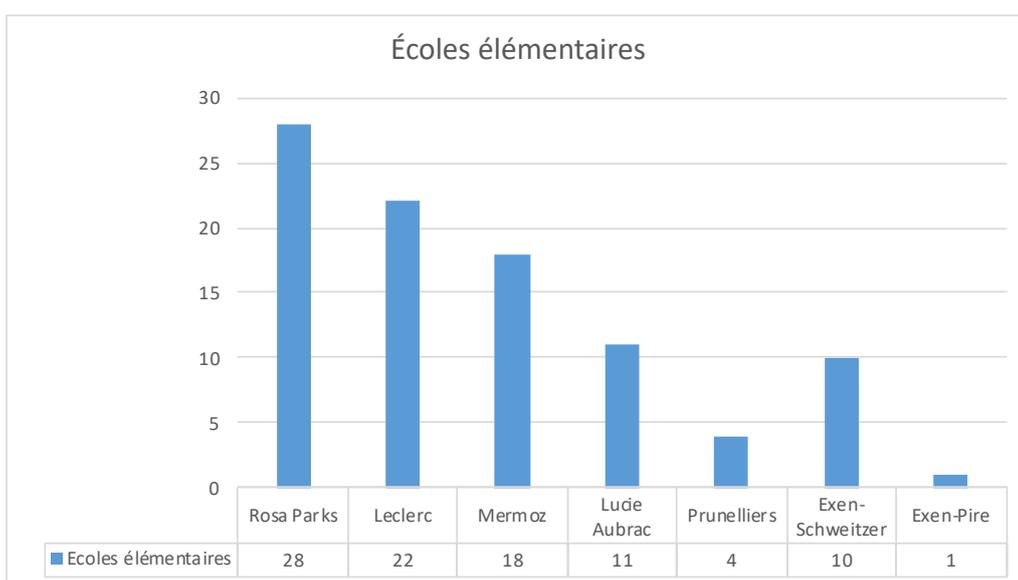
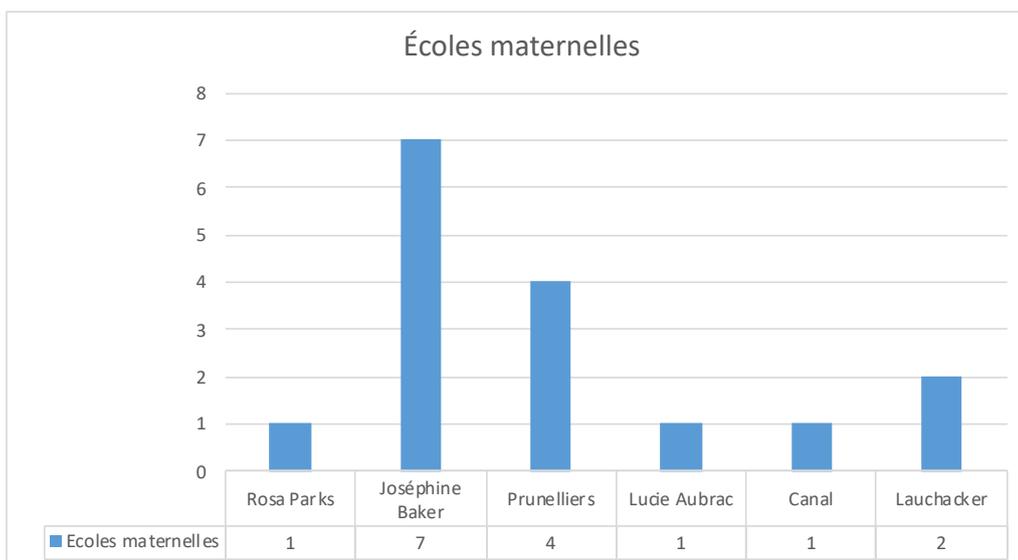
Durant l'année 2024, le nombre des bénéficiaires du PRE sur les QPV est de 181 enfants et jeunes (191 en 2023).

5) Répartition par âge et par genre

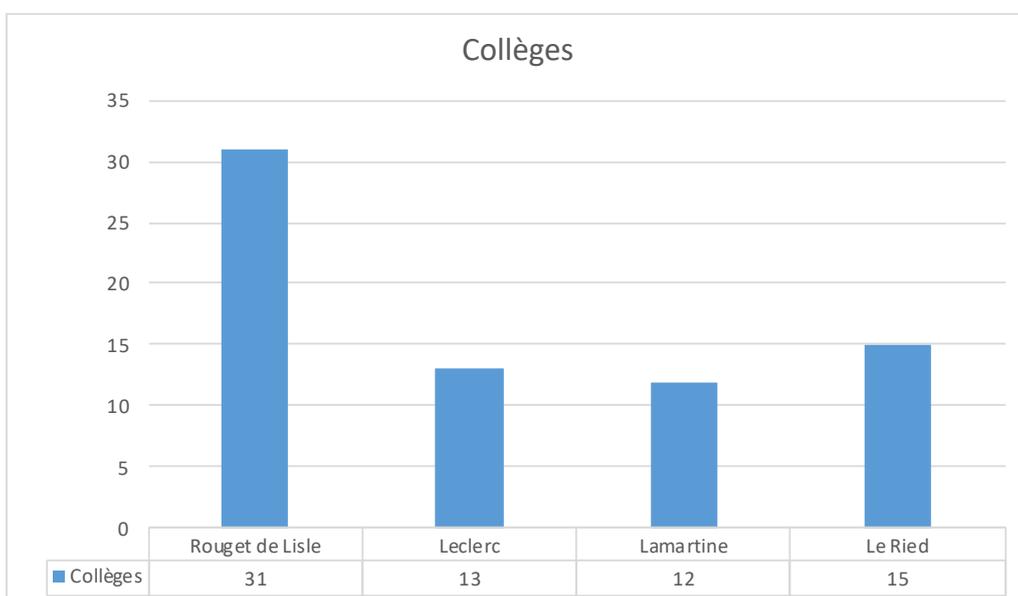
Age	Fille	Garçon	Total
0-5 ans	5	4	9
6-15 ans	64	105	169
16-17 ans	1	0	1
18 ans	1	1	2

À noter : comme les années précédentes, les garçons semblent être plus concernés par les fragilités socio-éducatives que les filles.

6) Répartition des enfants par type d'établissements scolaires



À noter : les enfants des écoles élémentaires Exen-Pire et Exen-Schweitzer apparaissant dans ce tableau sont des enfants résidant dans le nouveau QPV du centre de Schiltigheim.



6) Les orientations et relais

Lorsque le suivi PRE prend fin, l'équipe pluridisciplinaire s'assure que l'enfant reste dans la dynamique impulsée par l'accompagnement et propose alors des dispositifs de droit commun.

AED (Aide Educative à domicile)	8
JEEP	4
CSP Victor Hugo	4
Centre socio-culturel du Marais	3
EPSAN	1
ASTU	4
ITEP	1

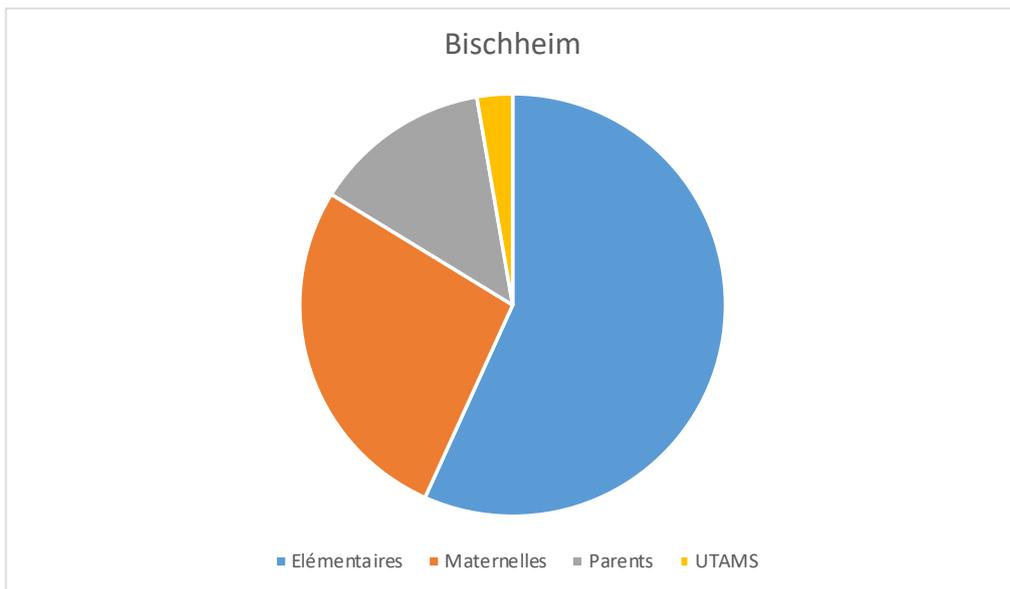
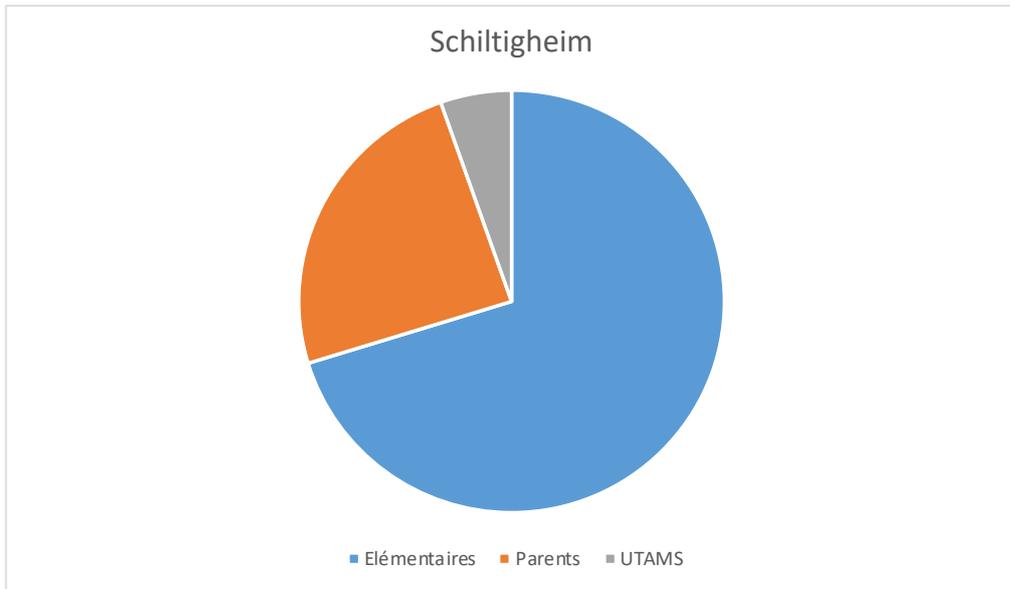
2. Le Programme de Réussite Éducative hors Quartiers Politique de la Ville dénommé « PRE Municipal »

1) Actions PRE Municipal en 2024 pour 74 enfants et jeunes

Actions	Nombre des bénéficiaires
Accompagnements individuels à domicile	45
Soutien à la parentalité	13
Coordination des situations en veille	13
Suivi en médiation interculturelle	4
Atelier « Lecture et écriture » pour les élémentaires	3
Atelier d'Art thérapie pour les élémentaires	6
Atelier de « Médiation par l'animal » pour les primaires	5
Atelier de chant pour les élémentaires	5
Atelier « Langage et parentalité » pour les maternelles	3
Atelier « Sport et parentalité » pour les élémentaires et les collégiens	2
Ateliers de Musique ou de danse	7
Atelier théâtre avec l'association Livres	6
Brain gym	2



Provenance des demandes du PRE Municipal :



Nous pouvons constater que les écoles maternelles de Bischheim ont orienté plus d'enfants que les écoles maternelles de Schiltigheim. En revanche, le dispositif semble être plus connu auprès des parents de Schiltigheim que des parents de Bischheim.

2) *Motifs d'orientation sur les deux Villes*

Motifs	Nombre d'enfants
Difficultés d'apprentissage	44
Risque de décrochage scolaire	4
Ouverture culturelle et sportive	28
Sociabilisation	6
Santé mentale et psychologique	11
Soutien à la parentalité	12
Problèmes de comportement	6
Langue française	18

3) Nombre des bénéficiaires par EPS et par Commune

Durant l'année 2024, le nombre des bénéficiaires du PRE sur les quartiers hors Politique de la Ville dans les deux communes est de 74 enfants et jeunes (109 en 2023) :

EPS/Commune	Bénéficiaires	Nouvelles demandes	Refus	Sortie
Centre Schiltigheim	37	24	5	16
Centre Bischheim	37	17	0	9
TOTAL	74	41	5	25

4) Répartition par âge et par genre

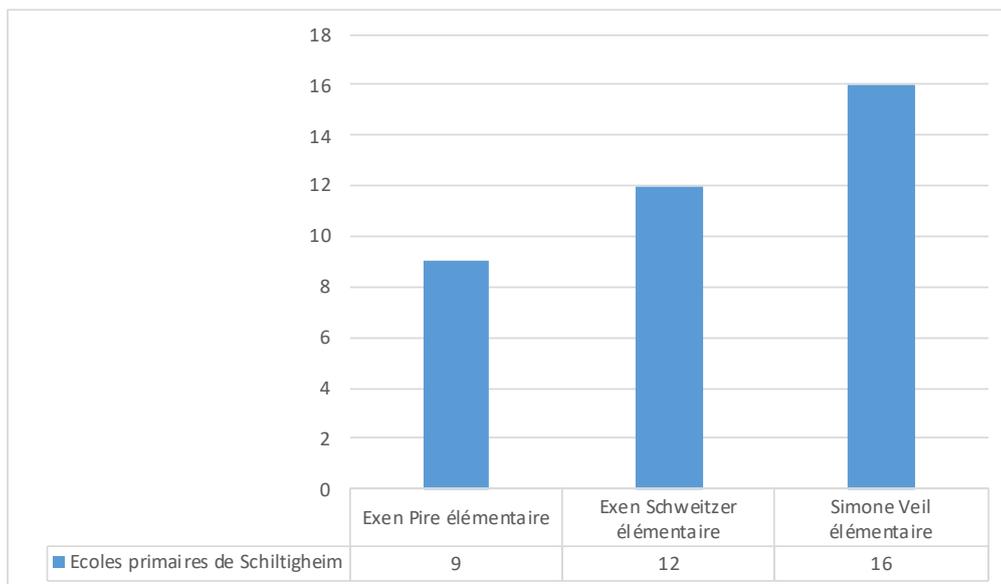
Schiltigheim

Age	Fille	Garçon	Total
0-5 ans	0	0	0
6-15 ans	14	23	37

Bischheim

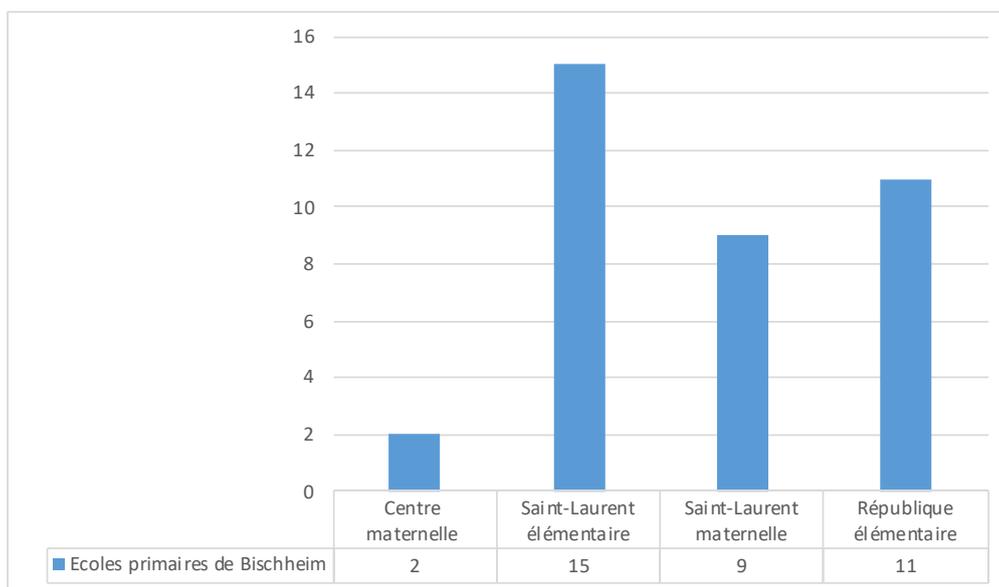
Age	Fille	Garçon	Total
0-5 ans	0	5	5
6-15 ans	11	21	32

5) Répartition des enfants par établissement scolaire dans chaque Commune



Schiltigheim





Bischheim

6) *Les orientations et relais*

Schiltigheim

AED (Aide Educative à Domicile)	2
EPSAN	1
Maison du Jeune Citoyen	2
Association 'dessine-moi une passerelle'	1
CLAS	1

Bischheim

AED (Aide Educative à Domicile)	1
Protection de l'enfance	1
EPSAN	1
École municipale de musique et de danse	1

III. Conclusion

Au cours de l'année 2024, 255 enfants et jeunes des deux communes de Schiltigheim et Bischheim, 181 domiciliés en QPV et 74 hors QPV, ont bénéficié d'un parcours de Programme de Réussite Éducative avec différents accompagnements personnalisés.

